



donation partage inéquitable

Par **pablo**, le **23/06/2011** à **18:49**

Mes parents avaient donné à ma soeur une maison en donation partage en 1982 et à moi, en compensation la somme de 80 000F (la maison à l'époque valait aux alentours de 200 000f). Etant loin, je n'avais rien dit, pensant que ma soeur était favorisée du fait qu'elle vivait près du domicile de mes parents et qu'ils comptaient sur elle pour leurs vieux jours... Je n'ai rien dit, non plus, lorsqu'en 2000, ils lui ont donné une maison (toujours en donation partage) d'une valeur, actuellement de 200 000€, alors qu'ils m'attribuaient un appartement de 90 000€, prétendant qu'il était de même valeur et qu'en plus, il était meublé (de meubles sans aucune valeur marchande).

Ces donations-partage ont été réalisées en avance sur hoirie. Pourrais-je obtenir un jour réparation de cette inéquité, sachant qu'en outre, je me suis rapprochée de mes parents et que j'assume plus que ma soeur les charges de leurs problèmes de "vieillesse".

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **21:00**

Vous ferez réintégrer tout ça dans la succession (la première, n'attendez pas le décès du deuxième)